

Sixième et dernier texte tiré du livre de Roger Garaudy "L'Avenir mode d'emploi". C'est un projet de déclaration universelle des devoirs de chaque homme et de tout homme. Généraliser la notion de devoir implique que l'homme doit se comporter de manière responsable et solidaire envers ses prochain. S'il remplit ses obligations, il devient alors quelqu'un de respectable. Actuellement, seuls ceux qui ont les moyens d'exercer leurs droits peuvent être respectés. Que signifie les droits de l'homme pour les 2/3 de l'humanité qui sont si pauvres qu'ils n'ont pas les moyens d'exercer leurs droits? Introduire des devoirs universels de chaque homme et de tout homme permettra de renverser cette spirale infernale et d'en faire une spirale positive, seule capable de faire ce pourquoi chaque homme et tout homme est fait: mener une vie digne et enrichissante où tous bénéficient des qualités de tous.

* * *

Qu'est- ce qu'une démocratie?

Etymologiquement démocratie signifie: gouvernement par le peuple et pour le peuple. Or, le principal théoricien de la démocratie, celui dont se réclamait la Révolution française, Jean Jacques Rousseau, dans son Contrat social, dit clairement, déchirant tous les mensonges des prétendues "démocraties occidentales": "A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de démocratie véritable." Et ceci pour deux raisons.

1/ -- l'inégalité des fortunes, qui rend impossible la formation d'une volonté générale, opposant au contraire ceux qui ont et ceux qui n'ont pas.

2/ -- l'absence d'une foi en des valeurs absolues qui fassent à chacun aimer ses devoirs au lieu de laisser régner la jungle d'un individualisme, où, chacun se croyant le centre et la mesure des choses, est le concurrent et le rival de tous les autres. (*Contrat social*, Ed. Pléiade, p. 468).

Il n'avait alors qu'un exemple historique d'une prétendue démocratie: celui de la Grèce antique. L'on enseigne, aujourd'hui encore, à nos écoliers, qu'elle est la mère des démocraties, en ne rappelant pas que dans cette démocratie athénienne à son apogée (au temps de Périclès au Ve siècle) il y avait vingt mille citoyens libres, constituant le peuple et possédant le droit de vote, et cent dix mille esclaves n'ayant aucun droit. Le vrai nom de cette démocratie serait: une oligarchie esclavagiste.

Or, cet usage menteur du mot démocratie n'a cessé de régner en Occident.

-- La Déclaration de l'Indépendance américaine, proclamée le 4 juillet 1776 (l'année de la mort de J.J. Rousseau), "considère comme des vérités évidentes par elles mêmes que les hommes naissent égaux; que leur Créateur les a doués de certains droits inaliénables: la vie, la liberté...". Or la constitution née de cette déclaration solennelle maintient l'esclavage pendant plus d'un siècle.

Démocratie pour les blancs, pas pour les noirs.

-- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la Révolution française de 1789, affirme que "tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits". En ses articles 14 et 15, elle précise même que "tous les citoyens ont le droit de participer à l'élaboration de la loi". Or, la Constitution dont cette Déclaration constitue le préambule, n'accorde le droit de suffrage qu'aux possédants*: les autres, c'est-à-dire trois millions de Français sont déclarés citoyens passifs, les citoyens actifs (électeurs) selon l'expression de Sieyès, père de cette Constitution, sont "les vrais actionnaires de la grande entreprise sociale.". Avant lui, le plus grand philosophe français du siècle, Diderot, écrivait dans son *Encyclopédie* (article: Représentant: "le propriétaire seul est *citoyen*. "

Démocratie pour les propriétaires, pas pour le peuple.

En 1848 est instauré le suffrage universel, mais seulement pour les hommes.

La moitié de la nation (les femmes) en est exclue.

Démocratie pour les hommes, pas pour les femmes.

L'on pourrait multiplier les exemples.

Celui d'Israël est typique. Il nous est présenté comme le modèle de la démocratie. Or, dans son livre significativement intitulé: *Le Caractère juif de l'Etat d'Israël*, le Professeur Claude Klein, directeur de l'Institut de droit comparé à l'université hébraïque de Jérusalem, nous apprend (à la page 47 de son livre), que la loi adoptée par la Knesset en 1970, en son article 4, donne cette définition du juif (qui confère le droit au retour et à la citoyenneté): "est considéré comme juif celui qui est né de mère juive ou qui s'est converti au judaïsme, et qui n'appartient pas à une autre religion." Critère racial et critère confessionnel nous ramènent ainsi au temps de l'Inquisition espagnole exigeant la pureté du sang et la conversion au catholicisme.

Démocratie pour les juifs, pas pour les autres.

Mais l'exemple le plus révélateur de cette imposture de la démocratie à l'occidentale, et le plus actuel, car sur lui se fondent toutes les formes d'un prétendu droit d'ingérence au nom de la défense des droits de l'homme, c'est la "Déclaration universelle des droits de l'homme " proclamée par les Nations Unies en 1948.

Pour nous en tenir à quelques exemples, elle proclame:

-- Article 1. " *Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droit ...* "

avec les précisions suivantes:

-- Article 23, 1. " *Chacun a droit au travail....* " alors qu'il y a 35 millions de chômeurs dans le monde dit riche et des centaines de millions de sans emploi et d'exclus dans le *Tiers Monde*.

-- Article 25, 1. " *Chacun a droit à un niveau de vie lui assurant la santé et le bien être...* " alors qu'aux Etats-Unis même, 33 millions d'êtres humains vivent en dessous du seuil de pauvreté, et qu'il en est de même, dans le Sud, pour les trois cinquièmes de l'humanité.

-- Article 25, 2. " *Les mères et les enfants ont droit à une assistance et des soins particuliers* ", alors que le bulletin de l'UNICEF de 1994 nous apprend que treize millions et demi d'enfants meurent chaque année de faim, de malnutrition ou de maladies aisément guérissables, et qu'aux Etats-Unis même, un enfant sur huit ne mange pas à sa faim. (15)

Deux questions fondamentales se posent ici:

1/- Quand on parle de l'homme, de quel homme s'agit-il?: le blanc? le propriétaire? l'Occidental?

2/ -- Que signifie un droit pour un homme qui n'a pas les moyens de l'exercer?

Que signifie, par exemple, le droit au travail pour des millions de chômeurs? Le droit à la vie pour des millions d'êtres humains qui, dans le monde non occidental, meurent, pour qu'en Occident les privilégiés puissent poursuivre librement leurs gaspillages?

En outre, qui dispose du pouvoir d'ingérence? Existe-t-il un peuple africain disposant de ce droit pour mettre fin aux discriminations raciales des Etats-Unis? Pour sanctionner par exemple les crimes de Los Angeles? Les interventions militaires pour la défense des frontières s'appliquent de façon sauvage lorsqu'il s'agit de défendre les pétroles américains du Koweït, mais aucune sanction n'intervient, malgré un vote unanime des Nations Unies, lorsqu'Israël annexe Jérusalem.

Nous pourrions multiplier les exemples de cette jungle où règne la loi du plus fort sous prétexte de défense de la démocratie: le soutien de Pinochet et de toutes les dictatures dans le monde lorsqu'elles servent les intérêts américains, et leur écrasement lorsqu'elles cessent de les servir, du général Noriega au Panama, recevant de Bush, directeur de la C.I.A., tant qu'il est un agent fidèle, le même traitement qu'un président des Etats-Unis, et subissant une invasion de son pays lorsqu'il revendique ses droits légitimes sur le Canal, à Saddam Hussein que l'on appelait en France, dans un livre: Le de Gaulle irakien lorsqu'il recevait argent et armes pour combattre l'Iran, et qui devient brusquement le nouvel Hitler lorsqu'il tente de résister à l'intervention coloniale des Etats-Unis et de leurs laquais.

Le mensonge fondamental, justifiant tous les crimes au nom de la démocratie (comme le maintien de l'embargo contre l'Irak qui tue des milliers d'enfants au nom de la défense des droits de l'homme), est fondé sur une identification hypocrite de la liberté du marché avec la liberté de l'homme.

Une authentique démocratie ne peut donc être fondée sur une toujours faussée et menteuse Déclaration universelle des droits de l'homme mais sur une Déclaration universelle des devoirs de l'homme, dont les principes inspireurs pourraient être les suivants:

Une déclaration universelle des devoirs de l'homme.

Préambule

L'Humanité, dans la diversité de ses composantes, est **un tout indivisible**.

Le devoir primordial des communautés et de leurs membres est de servir cette unité et son développement créateur.

Distinguant l'homme de l'animal, ce devoir est le fondement de tous les autres.

Il exclut toutes les tyrannies et garantit tous les droits.

Il exclut toute prétention à l'exclusivité et à la domination d'une croyance, d'une nation, d'un groupe comme d'un individu.

Il garantit la liberté d'expression à tout humanisme (c'est-à-dire à toute doctrine servant les intérêts de l'humanité comme un tout), comme la liberté d'expression, de foi ou de pratique à toute religion (c'est-à-dire à toute croyance attribuant une origine divine à cette unité); à toute aspiration nationale apportant la contribution de sa culture spécifique à la symphonie de cette unité mondiale; à l'épanouissement, en tout individu (quel que soit son sexe, son origine, sa vocation) de toutes les possibilités créatrices qu'il porte en

lui.

Le monde, aujourd'hui, est un.

Son unité de fait est lourde de menaces.

Son unité à créer est porteuse d'espérance.

* * *

I -- L'unité de fait est lourde de menaces.

Les plus merveilleuses avancées de la science et de la technique, servent plus souvent à la destruction de l'humain qu'à son épanouissement s'ils ne sont orientés par aucun dessein universel, par aucune réflexion sur le sens de la vie.

La science et la technique nous donnent en effet des pouvoirs et des moyens illimités, mais ne peuvent nous désigner nos fins dernières.

Un monde fondé sur une conception quantitative du bonheur qui n'a d'autre but que de produire et de consommer de plus en plus et de plus en plus vite n'importe quoi, au point que les trafics aujourd'hui les plus fructueux sont ceux des armements et de la drogue.

Dans ce monde où les fortunes s'acquièrent par la spéculation financière plus que par le travail producteur de biens et de services, toutes les dérives conduisent à la jungle, sans autre loi que celle du plus fort, celle de la violence et du chaos.

La destruction de l'humain, par le monothéisme du marché et l'idolâtrie de l'argent, suscite des réactions de révolte et d'évasion.

Evasion dans la drogue ou les tranquillisants, dans la déchéance de l'art en divertissement pour oublier le réel et le sens, cultivant la nouveauté pour la nouveauté, fut-elle absurde, ou le spectacle non pour l'éveil mais pour l'hébétéude ou la transe.

Révoltes nées de l'éclatement des cadres anciens de la vie sociale: les familles, les églises et les nations.

Déchéance de ce qui fut la foi, dans le foisonnement des intégrismes, des superstitions ou des sectes.

Exaspération des nationalismes archaïques par la mythologie d'entités ethniques conduisant à la désintégration du tissu social en unités de plus en plus petites et non viables.

Cette dégénérescence des nationalismes politiques et des intégrismes religieux universalise la violence dans un désordre international nouveau qui n'a plus de loi ni de droit, et des vies personnelles que ce désordre tend à priver de sens et d'avenir.

II- L'unité à créer est porteuse d'espérance

Que la vie ait un sens ne se démontre pas.

Qu'elle n'en ait aucun ne se démontre pas non plus.

Un pari est donc primordial pour arrêter les dérives vers un suicide planétaire.

Un pari avec ses refus.

Un pari avec ses projets.

Les refus d'un ordre ancien dépassé:

-- La propriété ne peut plus être le droit individuel d'user et d'abuser, qui a conduit à la polarisation de la richesse aux mains de minorités au détriment des multitudes.

-- La nation ne peut plus être une fin en soi dont la volonté de puissance et de croissance conduit à des guerres et à des affrontements sans fin.

-- La religion ne peut plus être la prétention de détenir la vérité absolue, qui implique le droit sinon le devoir de l'imposer aux autres, et qui a justifié les inquisitions et les colonialismes.

Les projets d'un avenir qui n'est pas ce qui sera mais ce que nous ferons.

La mutation radicale, qui seule peut assurer une nouvelle floraison de l'humanité, et même sa simple survie, exige le passage de l'individualisme, où chacun se considère comme le centre et la mesure de toute chose, à la communauté dont chaque membre se sent responsable du destin de tous les autres (la liberté de l'autre n'est pas la limite de ma propre liberté mais sa condition); du **positivisme**, fondé sur la croyance superstitieuse selon laquelle la science et la technique peuvent résoudre tous les problèmes, y compris celui du sens de notre vie, et devenant **une religion des moyens**, à **la foi**, que les uns appellent foi en Dieu et les autres foi en l'homme, mais qui est toujours foi dans le sens de la vie et de l'unité du monde.

Du particularisme, privilégiant les intérêts d'un individu, d'un groupe ou d'une nation contre ceux du tout. Aucune action ne peut être créatrice d'un avenir à visage humain si elle n'est pas fondée sur la considération première du tout et ne s'y ordonne.

La situation du monde, au seuil du troisième millénaire nous impose ce choix:

-- l'inconscience de l'anarchie d'une guerre de tous contre tous, qui, au niveau actuel de nos pouvoirs, conduit à la mort,

ou

-- la conscience de la primauté absolue du tout pour sauver l'espérance, c'est à dire la vie.

Projet de déclaration des devoirs de chaque homme et de tout homme

1 -- **L'humanité est une seule communauté**, mais non par l'unité **impériale** de domination d'un Etat ou d'une culture. Cette unité est au contraire **symphonique**, c'est à dire riche de la participation de tous les peuples et de leur culture.

2 -- **Tous les devoirs de l'homme et des communautés auxquelles il participe découlent de sa contribution à cette unité**: aucun groupement humain, professionnel, national, économique, culturel,

religieux, ne peut avoir pour objet la défense d'intérêts ou de privilèges particuliers, mais la promotion de chaque homme et de tout homme, quel que soit son sexe, son origine sociale, ethnique ou religieuse, afin de donner à chacun la possibilité matérielle et spirituelle de déployer tous les pouvoirs créateurs qu'il porte en lui.

3 -- **La propriété**, publique ou privée, n'a de légitimité que si elle est fondée sur le travail et concourt au développement de tous. Son titulaire n'en est donc que le gérant responsable.

Nul intérêt personnel, national, corporatif ou religieux, ne peut avoir pour fin la concurrence, la domination l'exploitation du travail d'un autre ou la perversion de ses loisirs.

4 -- **Le pouvoir**, à quelque niveau que ce soit, ne peut être exercé ou retiré que par le mandat de ceux qui s'engagent, par écrit, pour accéder à la citoyenneté, à observer ces devoirs. **Les titulaires** peuvent en être exclus par leurs pairs s'ils en dérogent.

Il ne comporte aucun privilège mais seulement des devoirs et des exigences.

Poursuivant le même but universel il ne peut s'opposer en rival à aucun autre pouvoir.

5 -- **Le savoir** ne peut, en aucun domaine, avoir la prétention de détenir la vérité absolue, car cet intégrisme intellectuel engendre nécessairement l'inquisition et le totalitarisme.

La création étant le propre de l'homme elle ne peut être aliénée ou remplacée par aucune machine, si sophistiquée soit elle, sans déchoir en idolâtrie des moyens (qui exclurait tout fondement du devoir).

6 -- **Le but de toute institution publique** ne peut être que la Constitution d'une communauté véritable c'est à dire, à l'inverse de l'individualisme, d'une association en laquelle chaque participant a conscience d'être personnellement responsable du destin de tous les autres.

7 -- **La coordination universelle de ses efforts de croissance de l'homme** peut seule permettre de résoudre les problèmes de la faim dans le monde et de l'immigration, comme du chômage forcé ou de l'oisiveté parasitaire, et de donner à chaque être humain les moyens d'accomplir ses devoirs et d'exercer les droits que lui confère cette responsabilité.

Elle exclut donc tout privilège de puissance, qu'il s'agisse de Veto, de pressions militaires ou financières ou d'embargos économiques.

Il n'appartient qu'à la communauté mondiale -- sans différenciation numérique -- de veiller à l'observance universelle de ces devoirs.